

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/03/14

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq
21 mars 2025 le **LUNDI 31 MARS 2025** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
25 mars 2025

Nombre de conseillers **Étaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET
Présents : 19 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Votants : 19 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame Ghislaine
VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY -
Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY -
Madame Corinne DOLLE - Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Yves RAOULT
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT

AU **Secrétaire de séance :**
Monsieur Stéphane FOURNIER

Objet : Passage en modulation des horaires d'ouverture de la micro-crèche

Monsieur le Maire expose :

La micro crèche « Bienvenue chez les p'tits bouts » a pour mission de répondre aux besoins des familles, en offrant des horaires d'accueil flexibles et adaptés aux contraintes des parents, tout en garantissant un service de qualité.

Les horaires d'ouverture doivent concorder avec la présence des enfants, ce qui donne un taux de fréquentation de la structure.

La Caisse d'allocations familiales s'appuie sur ce taux de fréquentations pour déterminer l'accompagnement technique et financier de la structure.

Une étude préalable avec les services de la CAF et de la PMI (protection maternelle infantile) du Département a permis de déterminer les ressources nécessaires à la mise en place de cette modulation, notamment en termes de modification des horaires de fonctionnement.

Voici les constats et propositions qui découlent de cette étude :

- Actuellement la micro crèche ferme à 18h15 pour 1 seul enfant. La fermeture est donc proposée à 18h.
- Chaque premier mercredi du mois la structure était fermée pour le temps de concertation des équipes. A présent il est proposé d'ouvrir tous les mercredis avec fermeture à 17h pour permettre les temps de concertation de 17h à 18h.
- Enfin une modulation de l'accueil est apportée avec un chiffre réel de présence des enfants
- La signalétique est à améliorer avec l'indication « crèche » à la place de « halte-garderie »
- Une communication auprès des partenaires est à renforcer avec une rencontre partenariale à organiser.

Plus précisément la proposition de passage en modulation des horaires d'accueil se découpera ainsi :

7h45 -8h30 : 8 enfants

8h30-17h : 12 enfants

17h-18h : 7 enfants

Cette modulation permettra une plus grande souplesse dans l'organisation des plannings des familles tout en respectant les contraintes réglementaires liées à l'accueil des jeunes enfants.

Elle vise à optimiser la gestion des ressources humaines et matérielles de la micro crèche.

Aussi, il vous est proposé :

- D'accepter la mise en place d'une modulation des horaires d'accueil de la micro crèche « bienvenue chez les p'tits bouts » comme proposée ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à en assurer le suivi administratif et financier.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 1^{er} avril 2025
Le Maire,
Alain CAYET.



(Handwritten signature of Alain Cayet)